

Dénonciation solde tout compte

Par ucorsu, le 07/07/2013 à 18:13

bonjour,

je viens vers vous car j'ai besoin de renseignement concernant une dénonciation de solde tout compte,

voici mon problème j'ai signé mon reçu de STC le 28 juin 2013 (16 jours après la fin de mon préavis quand même)

hors je me suis aperçu qu'ils ont omis de me régler une prime d'astreinte, 2 primes de dépannage ainsi que 6 heures de récupération.

Donc dans un premier temps j'ai envoyé un mail à mon directeur d'agence qui m'a remis mon stc lui indiquant l'erreur et en lui proposant de trouver une solution amiable, mais à ce jour je suis toujours sans réponse de sa part.

j'ai donc rédigé une lettre que je compte lui envoyer par recommandé avec ar mais avant tout je voudrais savoir si elle est suffisamment bien rédigée et surtout si je dois envoyer une copie à l'inspection du travail

voici la lettre :

Lettre recommandée avec A.R. A Folelli, le 08 juillet 2013

Objet : Contestation du reçu pour solde de tout compte

Monsieur le responsable d'agence,

Vous m'avez remis un solde de tout compte que j'ai signé le 28/06/2013.

Or, après vérification, je constate que les sommes qui m'ont été versées ne correspondent pas à celles qui me sont effectivement dues. En effet, vous avez omis de me verser -une prime d'astreinte 26,45 euros-

- -2 primes de dépannage week-end 115,90 euros x2-
- -6 heures de récupération de dépannage 14,14 euros x6-

Dans ces conditions, je vous remercie de me faire parvenir un chèque complémentaire d'un montant de 343,09 euros brut. À toutes fins utiles, je vous indique que par la présente, je dénonce le reçu pour solde de tout compte que j'ai signé.

Sans réponse favorable ou explications nécessaires, je me verrais dans l'obligation de saisir le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir mes droits

Je vous prie d'agréer, Monsieur le responsable d'agence, l'expression de ma considération distinguée.

j'attends vos réponses avec impatience merci d'avance

Par janus2fr, le 07/07/2013 à 18:20

Bonjour,

Votre lettre est correcte mais vous auriez pu la rédiger sous forme de mise en demeure. Inutile d'en envoyer une copie à l'inspection du travail qui n'a rien à voir avec ce litige. Comme vous l'indiquez dans votre lettre, c'est le CPH qu'il faudra ensuite saisir.

Par ucorsu, le 07/07/2013 à 18:22

merci janus pour votre réponse mais comment tourner la lettre sous forme de mise en demeure sans être trop agressif

Par janus2fr, le 07/07/2013 à 19:08

Il suffit de mettre en sujet "mise en demeure" et dans la rédaction d'écrire "je vous mets en demeure de me faire parvenir sous 8 jours (par exemple)..." au lieu de "je vous remercie de me faire parvenir..."